POLE URBANISME
Service Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel

METZ, LE 24 FEVRIER 2011

30

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX DES ZAC DES HAUTS DE QUEULEU, ZAC SEBASTOPOL, ZAC GRANGE-AUX-BOIS.

Depuis le 1er janvier 2009, l'achèvement de l'aménagement des ZAC des Hauts de Queuleu, Sébastopol et de la Grange-aux-Bois est réalisé en régie.

Le programme annuel 2011 des travaux porte notamment sur :

- pour la ZAC des Hauts de Queuleu :

- la mise en accessibilité des trottoirs de la rue du Comte Emmery et du carrefour de la rue du Fort Queuleu avec la rue du Professeur Oberling,
- l'aménagement d'une piste cyclable rue des Hauts Peupliers,
- l'aménagement d'un plateau traversant piétonnnier rue des Trêches

soit un montant total estimé à 665 000 € TTC,

- pour la ZAC de la Grange-aux-Bois :

- le parachèvement des rues du Pré Chaudron et de la Passotte,
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR et cycles de la passerelle sur la RN 431 suite à l'étude technique réalisée en 2010.

soit un montant total estimé à 340 000 € TTC,

- pour la ZAC Sébastopol :

- la réfection de la rue de Villers,
- le parachèvement de la rue de Colombey et la réalisation d'une traversée piétonne (cheminement Colombey- Parc de Gloucester),
- le parachèvement de l'avenue et de la place Sébastopol,
- la réalisation d'une voie de liaison entre les projets de Metz Habitat Territoire, Nacarat (Terrasses de Gloucester) et le boulevard Sébastopol,
- l'aménagement d'un carrefour à feux rue de Sarre/ rue des Cloutiers

soit un montant total estimé à 550 000 € TTC,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d’approuver le programme annuel de travaux dans la ZAC des Hauts de Queuleu, la ZAC Sébastopol et la ZAC de la Grange-aux-Bois,

- d’ordonner les inscriptions budgétaires correspondantes sur le Budget Annexe des Zones,

- d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les procédures de passation des marchés adéquates, à signer les marchés et leurs avenants éventuels.

MOTION 1

OBJET : ZAC DES HAUTS DE QUEULEU, APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU :

- le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 15 mars 1995 arrivé à échéance au 31 décembre 2008,

- la Délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008 approuvant la reprise en régie à compter du 1er janvier 2009 de l'aménagement de la ZAC des Hauts de Queuleu,

APPROUVE le programme de travaux 2011 dans la ZAC des Hauts de Queuleu pour un montant estimé à 665 000 € TTC portant notamment sur la mise en accessibilité des trottoirs de la rue du Comte Emmery et du carrefour de la rue du Fort Queuleu avec la rue du Professeur Oberling, l'aménagement d'une piste cyclable rue des Hauts Peupliers, et l'aménagement d'un plateau traversant piétonnnier rue des Trêches,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public, ou le cas échéant d'utiliser les marchés à bons de commande, en vue de la réalisation des opérations susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 2

OBJET : **ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE LA GRANGE-AUX-BOIS APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU :

- le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 9 avril 1976 arrivé à échéance au 31 décembre 2008,

- la Délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008 approuvant la reprise en régie à compter du 1er janvier 2009 de l'aménagement de la ZAC de la Grange aux Bois,

APPROUVE le programme de travaux 2011 dans la ZAC de la Grange aux Bois pour un montant estimé à 340 000 € TTC portant notamment sur le parachèvement des rues du Pré Chaudron et de la Passotte, et les travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR et cycles et la passerelle sur la RN 431 suite à l'étude technique réalisée en 2010.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public en vue de la réalisation des opérations susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 3

OBJET : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE SEBASTOPOL APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU :

- le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 15 mars 1995 arrivé à échéance au 31 décembre 2008,

- la Délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2008 approuvant la reprise en régie à compter du 1er janvier 2009 de l'aménagement de la ZAC Sébastopol,

APPROUVE le programme de travaux 2011 dans la ZAC Sébastopol pour un montant estimé à 550 000 € TTC portant notamment sur la réfection de la rue de Villers, le parachèvement de la rue de Colombey et la réalisation d'une traversée piétonne (cheminement Colombey-Parc de Gloucester), le parachèvement de l'avenue et de la place Sébastopol, la réalisation d'une voie de liaison entre les projets de Metz Habitat Territoire, Nacarat (Terrasses de Gloucester) et le boulevard Sébastopol, l'aménagement de feux rue de Sarre/ rue des cloutiers.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public en vue de la réalisation des opérations susvisées,

AUTORISE Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER